



Dr Eric Banel
Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture
Tour Séquoia 1 place Carpeaux
92055 La Défense CEDEX
Paris

Dun Laoghaire, 11 avril 2024

Cher Dr Banel,

Objet : Demande de recommandation conjointe du CC EOS sur la gestion de la pêche au rouget barbet dans les eaux de l'Union des sous-zones CIEM 4 et 7

À la suite des discussions et des contributions reçues lors de la dernière réunion de son groupe de travail 3 Manche le 13 mars à Dublin, le CC EOS a convenu de préparer le présent avis pour demander au groupe des États membres EOS de travailler sur une recommandation conjointe concernant les mesures de gestion pour la pêcherie de rouget barbet (*Mullus surmuletus*) dans les eaux européennes des sous-zones 4 et 7 du CIEM.

Le Rouget barbet est un poisson benthique largement répandu dans l'Atlantique Nord-Est. Il grandit rapidement au cours de ses deux premières années de vie et, à partir de l'âge de 3 ans, il présente un dimorphisme sexuel significatif, les femelles étant plus grandes que les mâles (16,9 cm et 16,2 cm respectivement).

L'évaluation du stock de rouget barbet par le CIEM dans la sous-zone 4 et les divisions 7.d et 3.a a été déclassée en catégorie 5 en 2022 en raison d'une réduction du taux d'échantillonnage fournissant des informations sur les structures d'âge et de taille et de problèmes liés aux indices utilisés. Un benchmark a été réalisé par le CIEM en 2022-2023 afin d'explorer les solutions possibles aux difficultés rencontrées dans l'évaluation et d'améliorer l'avis scientifique. Le benchmark a mis en évidence une augmentation de la biomasse jusqu'en 2007, suivie d'une diminution très importante jusqu'en 2013 et des pics d'abondance de recrutement. Toutefois, la définition des points de référence a posé des difficultés. Le benchmark a recommandé l'application de la méthodologie d'évaluation des stocks de catégorie 3 du CIEM, basée sur un indice de biomasse dérivé des relevés scientifiques du second semestre, des données sur les débarquements en termes de taille et des données sur la croissance de ce stock. Sur la base des données relatives à la croissance du stock et de la structure par taille des débarquements, le stock est actuellement considéré comme surexploité et [l'avis du CIEM pour 2023](#) recommande de ne pas dépasser 1985 tonnes pour chacune des années 2024 et 2025.

En outre, l'avis du [2023avis du CIEM de](#) mentionne que les prises récentes de ce stock sont principalement constituées de poissons d'âge 0 et 1. Les rougets commencent à mûrir à l'âge 1 mais ne sont pas complètement matures avant l'âge 3. L'état du stock bénéficierait donc de l'amélioration des





mesures techniques pour réduire les prises de petits poissons et contribuer à des rendements plus stables.

Le CC EOS suggère d'inclure les mesures suivantes dans une recommandation conjointe du groupe des États membres EOS afin d'établir un cadre de gestion des pêches de Rouget barbet au niveau européen :

- Dans le règlement sur les mesures techniques (UE) 2019/1241, annexes V et VI, les deux dérogations " pêche ciblée aux encornets (*Loliginidae*, *Ommastrephidae*) " à 40 mm pour les engins de fond devraient être supprimées pour permettre une transition à 80 mm pour tous les navires européens utilisant des engins traînants dans la zone.
- Il conviendrait d'envisager que introduise des mesures techniques améliorant la sélectivité pour cette espèce dans les zones CIEM 4c et 7d.
- Une taille référence de conservation minimale de 17 cm devrait être introduite dans les sous-zones CIEM 4 et 7.

Le CC EOS estime que cet ensemble de mesures constituerait un bon point de départ pour une meilleure gestion de la pêcherie de rouget barbet dans la Manche et dans la mer du Nord.

Le CC recommande également à de prendre contact avec le groupe de Scheveningen au sujet de la préparation de cette recommandation conjointe.

Pour aider à le travail des groupes des États membres, le CC EOS joint un document de position du CNPMM contenant des informations sur la biologie de l'espèce et une vue d'ensemble de la pêche française ciblant le stock.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette question, considérée comme urgente par les membres du CC EOS ayant un intérêt dans la Manche. Nous apprécions la collaboration continue avec le groupe des États membres EOS, qui est cruciale pour notre travail, et nous attendons avec impatience votre confirmation d'une attention rapide pour cet avis.

Cordialement,

Emiel Brouckaert
Président du CC EOS